



DES AMBITIONS CONCRÈTES

au-delà
des discours

DES AMBITIONS CONCRÈTES

La crise écologique se fait chaque jour plus sensible. Voilà un an déjà que s'est tenue la première Conférence environnementale. L'organisation de cette rencontre réunissant des instances politiques et des associations était une revendication portée depuis longtemps par les écologistes. Notre objectif ? Dresser le bilan de l'année écoulée en matière d'avancées écologiques, mais aussi et peut-être surtout ouvrir de nouveaux chantiers, fixer de nouvelles ambitions.

Voilà un an, le Président de la République et le Premier ministre ont tenu des discours ambitieux. Ils ont promis un nouveau modèle de développement. Pour les écologistes, il appartient à la majorité à laquelle ils participent de tenir ses engagements. Le bilan concret de la précédente conférence est contrasté.

Il y a eu quelques avancées, comme la suspension des trois néonicotinoïdes, l'arrêté contre les pollutions lumineuses, le maintien de l'interdiction des cultures OGM, celle du bisphénol A dans les conditionnements à vocation alimentaire, la loi sur les lanceurs d'alertes à l'initiative du Groupe écologiste au Sénat, la réaffirmation de l'interdiction de l'exploitation des gaz de schiste. Mais il y a aussi l'entêtement à soutenir des projets aussi destructeurs qu'inutiles (nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes, nouvelle route du littoral à La Réunion, A45, A831, EPR et THT Cotentin-Maine...) ; ou la faiblesse face aux lobbies (autorisation d'exploiter une mine d'or dans le Parc national guyanais, régression dans la préservation des espèces emblématiques comme le loup, projets de forages offshore en Guyane, etc.). Sans parler de l'enlisement de certains dossiers : condamnation de la France pour non respect de la directive nitrates, de celle sur la qualité de l'air ou encore le rejet de la proposition de loi écologiste sur les ondes électromagnétiques.

Par ailleurs, beaucoup de chantiers importants restent en suspens ou semblent abandonnés, malgré leur importance dans le domaine environnemental : le plan de retrait définitif des transformateurs au pyralène 2010, le nombre de sites et sols pollués cartographiés qui augmente contrairement aux moyens nécessaires à leur dépollution, la stratégie de création des aires protégées qui patine...

Faut-il pour autant désespérer ? De nombreux chantiers ont été ouverts : la fiscalité écologique, la réforme du code minier, la modernisation du droit de l'environnement, le plan d'urgence de la qualité de l'air, un grand débat sur la transition énergétique qui fera date et doit se traduire dans une loi-cadre sans retard pour décliner les engagements de la France et du Président de la République, la lutte contre l'artificialisation des sols, les assises de la mer, l'éducation à l'environnement, le plan national santé environnement 3, sans oublier la loi-cadre sur la biodiversité – la première de cette ampleur depuis 1976 –, qui devrait permettre la mise en œuvre des enjeux de Nagoya, avec une attention particulière pour l'Outre-mer...



au-delà des discours

→ **Il nous revient dorénavant de fixer de nouveaux objectifs et de les tenir.** Il est de notre responsabilité d'apporter des réponses fortes, audacieuses et innovantes. En matière d'énergie bien sûr, mais aussi d'agriculture, de protection de la nature ou encore de santé.

L'écologie n'est pas une variable d'ajustement. Les semaines et mois à venir seront déterminants et les attentes vis-à-vis de nos ministres et parlementaires sont fortes. Les chantiers en cours ont le potentiel de redonner du souffle aux politiques environnementales, si les engagements pris par le Président et le Premier ministre lors de la Conférence environnementale sont tenus. Nous devons mettre tout notre poids dans la balance pour qu'elle penche du bon côté. Plus d'écologie, c'est plus d'emploi et plus de justice sociale. Car c'est notre projet premier et fondateur de construire les conditions qui permettront à toutes et tous de vivre mieux.

C'est ce que plaideront les élu-e-s écologistes lors de la Conférence environnementale des 20 et 21 septembre prochains. Et si nous nous réjouissons de l'organisation de cet événement annuel, nous affirmons en même temps qu'il nous faut réfléchir dès aujourd'hui à l'évolution de la méthode, à d'autres modalités de dialogue, afin que l'environnement devienne une urgence de chaque jour, structurant toutes les politiques publiques. ■

***Sous la coordination de :** Marine Tondelier, membre du Bureau exécutif d'Europe Écologie Les Verts en charge de la préparation de la Conférence environnementale. **Rédaction :** Équipes de François-Michel Lambert, Yannick Jadot, Ronan Dantec, Sandrine Bélier et Michèle Rivasi. **Avec la participation de :** Commission déchets non nucléaires, Commission enfance, éducation et formation, Commission mer et littoral, Commission nature et environnement, Commission agriculture et ruralité, Commission énergie, Commission Outre-mer, Commission économie, social et services publics, la FEVE, Sophie Bringuy, déléguée thématique Biodiversité, et Alain Chabrolle, vice-président à la santé et à l'environnement au Conseil régional Rhône-Alpes, Christine Sandel, conseillère régionale PACA, etc. **Chargé de mission au Secrétariat national EELV :** Lionel Guérin. **Création maquette, secrétariat de rédaction :** Géraldine Boÿer. Septembre 2013.*

Économie circulaire

Notre économie repose sur un modèle linéaire (matières premières > production > consommation > déchets) qui atteint aujourd'hui ses limites. Les ressources naturelles – qui sont finies ou qui ne se régénèrent pas à notre échelle de temps – ne seront pas suffisantes pour satisfaire les besoins d'une population de 9 milliards de personnes en 2050. Il faut donc substituer au modèle linéaire un modèle viable à long terme reposant sur l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité, privilégiant les usages partagés sur la possession des biens. Il s'agit d'un modèle de production inspiré du fonctionnement des écosystèmes naturels qui doit à terme ne produire aucun déchet, puisque tout est réutilisé. Il faut donc créer de la valeur positive à chaque étape de vie d'un produit : anticiper la(les) vie(s) des composants du produit pour pouvoir le déconstruire et réutiliser les composants ; réparer d'abord, réutiliser ensuite, recycler enfin ; privilégier l'usage à la possession du produit ; et favoriser la coopération entre les entreprises sur les territoires.

PROPOSITION 1

Mettre en place une fiscalité incitative :

- Son but est de soutenir les entreprises et les collectivités qui s'engagent dans la voie de l'économie circulaire avec l'instauration d'une TVA différenciée avec un taux plus faible pour les produits qui utilisent des matières premières issues du recyclage et un taux plus important pour les produits employant des matières premières neuves.

PROPOSITION 2 :

Favoriser une conception écologique des produits (écoconception) :

- Fluidification des échanges de matières et d'information entre les producteurs et les gestionnaires de déchets d'une part, et entre les entreprises entre elles d'autre part (rôle clef des territoires dans la mise en relation des acteurs et leur information).
- Incitation des fabricants à allonger la durée de vie moyenne des produits selon des critères d'utilisation préalablement définis (notamment par une définition juridique de l'obsolescence programmée, par l'extension de la garantie à cinq ans, par la disponibilité des pièces détachées pendant dix ans et par la modulation de l'écocontribution).

PROPOSITION 3

Utiliser la commande publique comme levier :

- Prise en compte dans le code des marchés publics de critères de durabilité et de taux de matières recyclées.
- Utilisation des marchés publics pour favoriser le développement de l'économie de la fonctionnalité, c'est-à-dire privilégiant l'usage des produits à leur possession.

PROPOSITION 4

Vote d'une loi-cadre sur l'économie circulaire :

- Vote de cette loi durant le quinquennat, pilotée par un délégué interministériel, avec un mécanisme de plan associé.
- Tenue d'états généraux de l'économie circulaire avant juin 2014 pour mettre en place une réflexion collective et participative impliquant l'ensemble des acteurs concernés tant au niveau national que régional.

Les emplois de la transition énergétique

La transition énergétique est une opportunité écologique, économique et technologique pour notre pays. Elle repose d'abord sur la réduction des consommations d'énergie puis sur la production d'énergie renouvelables, excluant le nucléaire. Ce sont 65 000 emplois directs et indirects du secteur des énergies fossiles qu'il s'agit de reconverter et un système d'approvisionnement qu'il faut transformer en le décentralisant.

PROPOSITION 1

Poursuivre l'effort d'investissement dans la rénovation des bâtiments :

- Mise en place d'un plan national de rénovation thermique et d'architecture bioclimatique pour les bâtiments privés et publics.
- Action systématique contre la précarité énergétique dotée de moyens spécifiques et adaptés (ingénierie sociale, chèques verts, etc.).
- Mise en place des financements innovants pour une montée en puissance de la rénovation au niveau Bâtiment basse consommation (BBC), en améliorant les dispositifs actuels (éco-prêt à taux zéro et surtout crédit d'impôt).
- Généralisation de la formation à l'isolation thermique avec des modules "rénovation BBC" ajoutés aux formations initiales et continues. Un accord de branche sera établi pour assurer la montée en puissance de la rénovation de haute qualité d'ici 2020.
- Élaboration d'un grand plan national de formation des métiers du bâtiment adaptés aux défis de la sobriété énergétique et de la santé.

PROPOSITION 2

Permettre la mise en place d'une politique territoriale de formation aux métiers de la transition écologique :

- Incitation des régions qui ne l'ont pas fait à mettre en place des politiques de filières territoriales.
- Accompagnement des salarié-e-s et demandeurs d'emplois, des entreprises et des territoires en mettant en place, dans chaque région, une gestion territoriale des emplois et des compétences "transition écologique" (GTEC TE).
- Expérimentation d'un "droit à la formation et à la conversion écologique" ainsi qu'un "droit individuel à l'engagement" qui, à l'image du DIF, permettrait à chaque salarié-e de cumuler des heures utilisables pour s'impliquer sur des actions d'intérêt général, notamment sur des projets environnementaux grâce au bénévolat nature.
- Incitation des Régions à intégrer systématiquement un axe dédié à la transition énergétique/écologique dans leurs stratégies régionales d'innovation.
- Publication chaque année, par la Banque Publique d'Investissement, d'un rapport évaluant son action au service de la transition écologique.

PROPOSITION 3

Favoriser l'orientation et la formation tout au long de la vie des salarié-e-s vers les secteurs de la transition écologique :

- Expérimentation d'un revenu de "transformation écologique" pour soutenir l'évolution des secteurs vers la transition écologique. Ce revenu permettrait de protéger le-la salarié-e en lui garantissant un maintien de revenu pendant la durée nécessaire de l'acquisition de nouvelles compétences.
- Dans l'attente d'une politique de redynamisation des secteurs des énergies renouvelables, élaborer un dispositif transitoire de soutien des salarié-e-s d'entreprises spécialisées dans la production d'ENR comme le photovoltaïque, aujourd'hui sévèrement touchés.

Politique de l'eau

PROPOSITION 1

Appliquer et faire respecter la loi sur l'eau : un préalable :

La loi sur l'eau de 2006 offre un cadre adapté pour atteindre un bon état écologique des eaux. Or, ce texte n'est pas correctement appliqué.

- Respect de la loi sur l'eau dans tous les projets d'aménagement en cours. Et notamment respect des treize préconisations de la Commission scientifique concernant le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Il est également nécessaire d'ériger en priorité la lutte contre les nitrates et les pollutions liées aux effluents d'élevage.
- Renforcement des moyens de la police de l'eau, en sanctuarisant notamment les budgets des agences de l'eau et de l'ONEMA.

PROPOSITION 2

Préserver les captages d'eau potable, réduire les pollutions : un enjeu de santé public majeur, une opportunité pour l'agriculture :

La France compte 34 000 captages d'eau potable. La protection de ces zones est déterminante pour assurer la qualité de l'eau potable.

- Lancement d'un plan d'urgence pour 1 000 captages prioritaires situés sur les bassins versants les plus dégradés afin d'améliorer rapidement la qualité de l'eau du robinet.
- Lancement d'un plan de soutien massif à l'agro-écologie et à l'agriculture biologique ciblé en priorité sur les points de captage d'eau potable, en donnant la capacité de financement de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) aux opérateurs et distributeurs publics d'eau potable.
- Lutte contre les pollutions diffuses : réduction de 50% de phytosanitaires en 2018 (objectif du plan Ecophyto) ; adaptation de la fiscalité avec l'introduction des engrais azotés dans l'assiette de la taxe sur les pollutions diffuses, et le relèvement de la TVA sur l'azote minéral et la redevance pollutions diffuses ; interdiction de la vente des pesticides aux particuliers et incitation à l'utilisation de substances à faible risque.
- Mise en place d'un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens.
- Détection de nouvelles molécules polluantes, non recherchées actuellement dans les analyses (perfluorures, paraquat, roténone, etc).

PROPOSITION 3

Démocratiser la gestion des ressources en eau :

Pour restaurer le fonctionnement et l'état écologique des cours d'eau, pour permettre l'accès de toutes et tous à une eau de qualité, la gouvernance de l'eau doit évoluer.

- Rénovation de la gouvernance de l'eau : rééquilibrage des représentations par la création d'un quatrième collègue "société civile" dans toutes les instances de bassin, couverture du territoire par des SAGE, renforcement des compétences des établissements publics territoriaux de bassin par délégation des compétences obligatoires des intercommunalités sur la gestion des milieux aquatiques.
- Facilitation du retour à la gestion de l'eau en régie.
- Encouragement à décentraliser l'assainissement au plus près de la commune pour éviter les risques sanitaires dans le transfert, en favorisant les techniques écologiques (phytoépuration).
- Étude de la mise en œuvre d'un nouveau système de redevances plus équitable et solidaire (tarifs différenciés et progressifs suivant les usages et niveaux de consommation).
- Révision de la gestion quantitative de l'eau. Bilan environnemental sur les ressources en eau de l'agriculture et encadrement renforcé des usages de l'irrigation.

Biodiversité marine mers et océans

En grande partie méconnue, la biodiversité des mers et des océans joue un rôle crucial pour nos écosystèmes et nos économies.

PROPOSITION 1

Accroître l'engagement de la France pour la préservation de la biodiversité marine et plaider pour une gouvernance internationale de la haute mer :

- Extension de la trame bleue aux milieux marins afin de créer une continuité écologique.
- Application de la loi de protection des littoraux sur l'ensemble du territoire français et lutte contre l'érosion et l'artificialisation des littoraux.
- Planification de l'espace maritime avec l'intégration dans la politique commune de la pêche des aires protégées.
- Application des engagements pris au dernier Sommet de la terre pour une réforme du droit international de la mer en 2014, avec une feuille de route française au premier semestre 2014.
- Respect de l'objectif de 10% de zones marines et côtières protégées au niveau international et soutien à la création des Aires marines d'importance écologique et biologique, notamment en Atlantique Nord.
- Promotion de l'application du Protocole de Nagoya pour les ressources marines et renforcement du réseau Natura 2000 en mer.

PROPOSITION 2

Une meilleure gestion et une réduction des pressions sur les mers et les océans :

- Fin de la pêche prédatrice en développant des modèles de pêche plus sélectifs et générateurs d'emplois, et par une réforme durable de la politique commune de la pêche.
- Combat contre la pêche illégale grâce à des actions coordonnées de la France et de l'Union européenne sur la scène internationale afin de protéger les pêcheurs européens.
- Suppression des subventions néfastes pour les milieux marins avec une application du principe de bio-conditionnalité au niveau national et européen.
- Encouragement de l'innovation et de l'entrepreneuriat en favorisant la création et le développement de petites et moyennes entreprises ayant un bilan environnemental et social positif.
- Encouragement de la recherche sur les milieux marins (notamment sur les impacts liés aux activités humaines).

PROPOSITION 3

Préserver les richesses de l'Outre-mer :

- Avoir une approche différenciée qui prenne en compte la fragilité du secteur, la pêche artisanale à soutenir et le statut précaire des pêcheurs.
- S'atteler au problème des Accords de partenariats économiques en matière d'exploitation des ressources halieutiques. Ils constituent, notamment avec les États de la Caraïbe, une menace pour la biodiversité marine des Outre-mer.
- Mettre en place un conseil consultatif régional spécifique aux RUP, organisé par bassin maritime intégré.
- Encadrer strictement les forages offshore en les accompagnant d'études d'impacts environnementales complètes et approfondies et d'une réforme du code minier pour prendre en compte les spécificités de cette activité.

Éducation au développement durable

PROPOSITION 1

L'éducation au développement durable au cœur de l'action publique :

- Systématiser l'intégration d'un volet "éducation au développement durable" dans toutes les politiques publiques, les plans et schémas nationaux, et prévoir systématiquement un budget pour la mise en œuvre de ses actions.
- Intégrer des modules d'éducation au développement durable obligatoires dans les formations des fonctionnaires et des attachés territoriaux, notamment via le CNFPT.
- Soutenir financièrement les associations à but non lucratif qui intègrent l'éducation au développement durable dans leur projet pédagogique.

PROPOSITION 2

Éduquer au développement durable tout au long de la vie :

- Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République, généraliser l'éducation au développement durable dans tous les établissements (écoles, collèges, lycées, CFA et universités).
- Tous les établissements devront entrer dans un dynamique éco-responsable, associant l'ensemble des parties prenantes (élèves, enseignants, gestionnaires, personnels, parents d'élèves) ; consacrer a minima une demi-journée par mois à l'éducation au développement durable.
- La semaine de 4 jours et 1/2 à l'école primaire doit permettre de donner une place importante aux actions d'éducation au développement durable au sein des activités périscolaires.
- Adopter un plan national d'actions de formation initiale et continue des professeurs et des professionnels à l'écologie et au développement durable.
- Introduire des modules sur l'éducation au développement durable dans les nouvelles Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et dans les masters préparant à ces ESPE.
- Les offres de formations continues financées par de l'argent public devront intégrer des modules "développement durable". Une attention particulière doit être donnée aux formations agricoles (et aux métiers à fort impact sur l'environnement).

PROPOSITION 3

Communiquer et essayer les bonnes pratiques locales :

- Créations de plateformes régionales pour l'éducation au développement durable. Elles réuniront toutes les parties prenantes (État, éducation nationale, collectivités, chambres consulaires, associations, etc.) et auront pour objectifs de valoriser les initiatives locales en matière de développement durable, de construire et d'assurer la mise en œuvre de véritables stratégies régionales pour l'éducation au développement durable.
- Lancer de grandes campagnes de communication pour valoriser les comportements éco-responsables et accompagner les politiques de transitions, notamment la loi cadre sur l'énergie phyto épuration.